

**PROCÈS-VERBAL DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNEUGHEOL
EN DATE DU 20 DECEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt décembre à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à VERNEUGHEOL, sous la présidence de Monsieur Bernard THOMAS, Maire.

Date de convocation : 13/12/2023.

PRÉSENTS : THOMAS Bernard, BOUYON Daniel, JARLETON Jean-Paul, LECLERC Georges, LEGOUEIX Jean-Baptiste, RICHIN Jean-Louis.

ABSENTS EXCUSÉS : DE ROOIJ Alexandra, MANDON Laetitia, DEVEDEUX Stéphanie, MICHON Isabelle, RICHARD Isabelle.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Jean-Paul JARLETON a été désigné secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 23 novembre 2023
 - Délibération définitive après approbation du comité social pour la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle
 - Demande de subvention au Département FIC 2024
 - Devis projet de rénovation petit patrimoine
 - Devis projet sentier découverte
 - Cautions échues à mandater
 - Point sur les panneaux de signalisations
 - Questions diverses
-

Le Procès-Verbal de la séance du 23 novembre 2023 est arrêté à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 74 : Délibération définitive après approbation du comité social pour la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle

Après avis favorable du comité social, le Conseil Municipal délibère favorablement selon la proposition du 23 novembre dernier.

Délibération n° 75 : Demande de subvention FIC 2024

Financement du projet de rénovation du petit patrimoine à hauteur de 40 % sur un montant de 38 383€ HT.

Sentier découverte reste à finaliser

Délibération n° 76 : Régularisation comptable des cautions

M. le Maire indique au Conseil Municipal que deux cautions apparaissent sur le budget communal alors que les locataires ont quitté leur logement depuis plusieurs années.

Il rappelle les circonstances de la fin du bail par les deux bénéficiaires du logement.

Après débats et discussions, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- **CONSERVER** les cautions ;
- **INSCRIRE** le montant correspondant en recettes à l'article 7788. Produits exceptionnels.

Point sur les panneaux de signalisations

Choix de la peinture des abats-sons

La couleur choisie sera marron.

Le Conseil Municipal décide de sous-traiter les travaux de peinture à l'entreprise Tartière.

Questions diverses

Assainissement collectif à Chatonnier

Suite à la visite du Technicien du service d'Assistance Technique à l'Eau et à l'Assainissement (SATEA) de la Direction Environnement et Accompagnement des Territoires, le projet s'avère onéreux, environ 400 000 € sans aide du Département donc difficilement réalisable.

Il faudrait également réviser le zonage (enquête publique).

Aménagement devant l'entrée de l'école

Le Conseil Municipal demande une nouvelle estimation avec moins de barrières.